

LEGION DU LYONNAIS

COMPAGNIE DE L'AIN

SECTION DE BELLEY

BRIGADE DE SEYSSEL

N° 70 du
15 février 1944.

PROCES-VERBAL
de renseignements
sur les événements
survenus à CHANAY,
au cours d'un sta-
-tionnement des trou-
-pes Allemandes.

2^e Expédition.

GENDARMERIE NATIONALE
66-----000-----

Chanay 21 FEV 1944
DIV 119

Ce jourd'hui, quinze février mil neuf cent
quarante quatre à neuf heures trente,
RAVOT, Charles,

Nous soussignés : et
PERRATON, Maurice,
gendarmes à la résidence de SEYSSEL, département
de l'AIN, revêtus de notre uniforme et conformé-
-ment aux ordres de nos chefs,

En tournée dans la commune de CHANAY, et
procédant à une enquête au sujet des événements
survenus dans cette commune pendant le stationne-
-ment des troupes d'opération du 10 au 13 février
1944, avons reçu les déclarations suivantes :

De M. BECHET, Vincent, 63 ans, maire de Chanay

" Le 10 février 1944 vers 8 heures trente,
" j'ai aperçu les troupes allemandes qui circu-
" -laient dans le village.

" Quelques minutes auparavant un Allemand était
" venu à la mairie me demander des logements
" pour la troupe, une vingtaine d'hommes environ.
" Sur ma demande, il m'a précisé que c'était pour
" une durée de 4 à 5 jours.

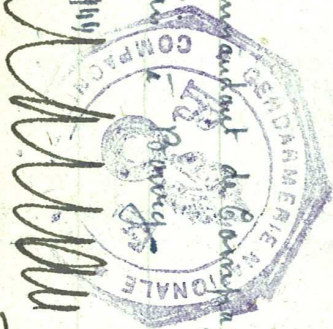
" Lorsque j'ai eu fourni les logements, le
" même m'a donné 2 heures pour rassembler les
" hommes de 17 à 45 ans à la mairie et a donné
" ordre pour que les autres ne sortent pas de
" chez eux. Sur ma demande au sujet des hameaux
" éloignés qu'il m'était matériellement impossi-
" -ble de prévenir vu le délai accordé, il a déci-
" -dé que cette mesure ne les concernerait pas.

" Le délai de 2 heures écoulé les troupes
" ont occupé divers points dans le village, afin
" d'isoler celui-ci en fermant les issues. Les
" hommes convoqués se trouvaient alors à la mai-
" -rie. Les Autorités Allemandes ont alors procé-
" -dé à la vérification des cartes d'identité.
" Certains de mes administrés ont été retenus
" plus longtemps pour complément de renseignemen-
" Ce jour tous ont été relâchés.

" Le onze février 1944, de nouvelles troupes
" sont arrivées vers 8 heures 30 et ont procédé
" sur l'heure à des perquisitions dans le bourg.
" Certains habitants, une trentaine environ, qui
" se trouvaient, soit chez eux, soit sur la route,
" ont été rassemblés devant chez M. ACKERMAN, gara-
" -giste à Chanay.

" Ces gens ont été alignés contre le mur, puis
" rassemblés dans le garage pour vérification de
" leurs papiers. 10 d'entre eux ont été retenus
" J'ignore pour quels motifs d'ailleurs .

In et transmissi per le Bureau aux point de Chanay
de M. le Chef de la Brigade de Belley
de 18



" Ce sont : BOZONNET, Clovis, ouvrier agricole,
 " BOZON, Félix, ouvrier agricole,
 " BERNARD, Roland, cultivateur,
 " BERTHET, Eugène, ouvrier agricole,
 " PILLOUD, Pascal, mineur de fond,
 " CORTINOVIS, Gérémié, ouvrier agricole
 " MONNERET, Arthur,
 " PEYRONNET, Albert, ouvrier chauffeur,
 " PACHIAUDI,
 " tous de ma commune, et en plus le nommé JACOB, ~~xxxxxxx~~
 " qui était de passage.
 " Le nommé PACHIAUDI a été relâché le lendemain. Les 9 au
 " autres, dont le nommé JACOB, demeurant au hameau de LIN-
 " -GIAZ, commune de CRAZ, ont été définitivement gardés
 " jusqu'à ce jour.
 " Ayant appris qu'ils étaient emmenés juste au moment
 " de leur départ, il ne m'a pas été possible d'intervenir.
 " Toutefois, chaque fois que cela m'a été possible je
 " suis intervenu pour justifier de l'identité et de la
 " bonne moralité de mes concitoyens.
 " Il ne m'a pas été donné d'ordres précis au sujet du
 " couvre-feu, les hommes devant rester constamment chez
 " eux.
 " Les Allemands ont logé dans un seul endroit, la salle
 " de restaurant de M. LAFONTAINE. Il n'y a eu aucun dégât
 " de commis dans ma commune et je n'ai eu aucune réclama-
 " tion. a ce sujet.
 " Il y a eu réquisition pour la fourniture de bois de
 " chauffage et de paille de couchage. J'ai obtenu un bon
 " délivré par un officier. De même il y a eu réquisition
 " de 17 kg de beurre avec bonnet de 12 kg sans bon, et
 " 320 litres de lait, ~~avec~~ bon, tout ceci réquisitionné
 " chez le fruitier, M. GEHRIG.
 " Les cinq voitures particulières entreposées au gar-
 " -rage de M. AKERMAN ont été emmenées lors du départ des
 " troupes, et je crois qu'il a été délivré un bon au gar-
 " -giste en justification.
 " Il n'y a eu aucun incident entre la population, qui
 " a gardé tout son calme, et les troupes d'opérations.
 " Le départ de ces dernières s'est effectué le 13 févr
 " vers 11 heures. J'ai été simplement prévenu par un sou-
 " -officier, vers les 9 heures que leur départ aurait
 " lieu dans la journée.
 " Il ne m'a été donné aucun ordre pour les jours à ve-
 " -nir. Je précise qu'au sujet des perquisitions effectu-
 " -tuées, rien de compromettant n'a été découvert dans
 " ma commune."

Lecture faite, persiste et signe.

De M. AKERMAN, Maurice, 47 ans, garagiste à CHANAY :

" Lors de la venue des troupes Allemandes à CHANAY
 " un officier je crois, s'est présenté à mon garage et
 " m'a demandé s'il y avait des voitures. Sur ma réponse

" affirmative, ce dernier m'a dit qu'elles étaient à leur
" disposition. Je lui ai demandé un bon de réquisition pour
" ces voitures et pour tout le matériel réquisitionné,
" 4 bougies, des chaînes antidérapantes, 2 pneus, une trousse
" d'outillage, une magnéto, un carburateur.
" Il m'a été délivré un reçu ne mentionnant que les 4 bou-
" gies et les 4 mètres de chaînes.
" Les numéros minarogiques des voitures sont les suivants
" PEUGEOT 202 n° 5979 QR2, appartenant à M. TARDY, de
Chanay.
" FORD 15 CV n° 60 AB3, appartenant à M. FORRAZ, de
" Chambéry.
" PEUGEOT 201 n° 2014 WII, appartenant à M. AKERMAN,
" de Chanay.
" PEUGEOT 202 N° 51 PG, appartenant à M. GAGNERE, de
" Bourg.
" PEUGEOT 402 N° 1015 AB3, appartenant à M. GEHRIG,
" En plus cinq roues complètes.
" Les voitures ont été emmenées le 13 février 1944 lors
" départ des troupes."
Lecture faite, persiste et signe.

De M. GEHRIG, Charles, 55 ans, fruitier à Chanay :
" Jeudi 10 février les troupes d'opération sont ar-
" rivées à Chanay vers 8 heures 30.
" Il a été procédé à la vérification des cartes d'identité
" des hommes de la commune de 17 à 45 ans.
" Certains ont été gardés et emmenés lors du départ des
" troupes, j'ignore pour quel motif.
" Ma voiture automobile n° 1015 AB3, qui se trouvait chez M.
" AKERMAN a été emmenée également. Il ne m'a pas été délivré
" de bon de réquisition.
" J'ai eu également 17 kgs de beurre de réquisitionné pour
" lesquels il m'a été donné un bon, et 13 kgs pour lesquels j
" je n'ai rien eu. De même j'ai fourni 320 litres de lait
" pour lesquels je possède un reçu.
" Je n'ai remarqué aucun incident dans la commune, la popu-
" -lation a gardé tout son calme."
Lecture faite, persiste et signe.

Aucun renseignement concernant des dégradations
causées par les troupes, ni réclamations à leur égard ne
nous ~~ont~~ parvenus.

Les opérations de Police ainsi effectuées ont causé
un vif émoi parmi la population.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès
-verbal en trois expéditions, destinées,
-la première à M. le Procureur de l'Etat Français à
Belley,
-la deuxième à M. le Préfet de l'Ain, à Bourg, par la
voie hiérarchique,
-la troisième aux archives.

Fait et clos à Seyssel les jour, mois et an que
d'autre part.

Prumf

Rabry